

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 7 mai 2018, à 18 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Corbeil

Mesdames les conseillères Stéphanie Messier, Linda Roy, Annie Pelletier, Claire Gagné et Nicole Dion Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Pierre Thériault, Bernard Barré, André Beauregard, David Bousquet et Jeannot Caron

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général et M^e Hélène Beuchesne, directrice des Services juridiques et greffière

Période de questions

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Monsieur Éric Fontaine dépose une pétition pour demander au Conseil de revoir sa décision de construire une nouvelle école dans le Domaine sur le Vert et d'analyser la proposition du site offert par le Groupe Robin sur le terrain à l'intersection des boulevards Laurier Ouest (route 116) et Casavant Ouest.

Période d'information

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

Assemblée publique

En conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil soumet à la consultation publique le projet de règlement suivant, madame Lynda Cadorette, directrice intérimaire du Service de l'urbanisme étant présente et monsieur le maire expliquant le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption :

- Projet de règlement numéro 350-86 modifiant le règlement numéro 350 afin :
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 6085-H-31 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 6083-H-31;
 - d'autoriser dans la nouvelle zone 6083-H-31, les groupes d'usages "Institution II (Non structurant - Équipement pour la Ville), "Institution III" (Structurant – Équipement pour la région) et "Résidence XVI (Plus de 8 logements variés);
 - d'augmenter, pour un bâtiment principal situé dans la zone d'utilisation résidentielle 2135-H-14, le nombre maximum d'étages de 2 à 3 ainsi que la hauteur maximale de 11 mètres à 13 mètres.



Résolution 18-255

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Linda Roy

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-256

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2018

Il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu que le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2018 et en autorise la signature par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-257

Fédération canadienne des municipalités – Réunions du conseil d'administration – Candidature de la Ville

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe est membre en règle de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la FCM tient trois réunions par année, soit en septembre, novembre et mars;

CONSIDÉRANT les réunions de novembre se tiennent à Ottawa, alors que les réunions de septembre et mars ont lieu dans différentes municipalités du Canada;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe répond aux critères et exigences de la FCM pour devenir municipalité hôte pour ses réunions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Bousquet
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil dépose la candidature de la Ville de Saint-Hyacinthe pour la tenue des réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), pour la période du 3 au 6 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-258

Semaine québécoise des familles – Proclamation

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous, soit les municipalités, la MRC des Maskoutains, les organismes familiaux, les établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, etc.;



CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

CONSIDÉRANT que la *Semaine québécoise des familles* se tiendra du 14 au 20 mai 2018 sous le thème « *La famille, c'est ça qui compte !* »;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui nous touchent pour, ensemble, créer des conditions pour que chacun de nous rende son expérience *famille* plus enrichissante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphanie Messier
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil proclame la semaine du 14 au 20 mai 2018 *Semaine québécoise des familles*, sous le thème « *La famille, c'est ça qui compte !* ».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-259

Journée internationale contre l'homophobie – Proclamation

CONSIDÉRANT que la « *Journée internationale contre l'homophobie* » se tiendra le 17 mai 2018;

CONSIDÉRANT que l'homophobie étant une forme de discrimination au même titre que toute autre discrimination et qu'il est important de sensibiliser la population de tous les milieux pour lutter contre elle;

CONSIDÉRANT l'appui favorable à l'organisme Jeunes Adultes Gai-e-s (JAG) à la campagne de sensibilisation, cette année sous le thème *Peu importe le genre* mettant en lumière les réalités des personnes Trans (LGBT);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Caron
Appuyé par Stéphanie Messier

Et résolu que le Conseil proclame le 17 mai 2018 « *Journée internationale contre l'homophobie* » et que la Ville de Saint-Hyacinthe arbore le drapeau arc-en-ciel, du 14 au 18 mai 2018, à l'édifice de l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-260

Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées – Proclamation

CONSIDÉRANT que la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que, parmi les personnes âgées, les femmes sont plus nombreuses que les hommes et que l'on note avec inquiétude que les femmes âgées font souvent l'objet de multiples formes de discrimination en raison du rôle que la société leur réserve, à quoi s'ajoutent l'âge, l'invalidité ou d'autres motifs de discrimination, qui portent atteinte à l'exercice de leurs droits fondamentaux;

CONSIDÉRANT que la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place;



CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Pelletier
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil proclame la journée du 15 juin 2018 comme étant la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées*, afin de sensibiliser la population maskoutaine.

De plus, le Conseil invite tous et la population maskoutaine à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-261

Transport collectif régional – Projet d'utilisation des places disponibles en transport scolaire – Approbation

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains offre le transport collectif pour tous les citoyens par le biais des places disponibles dans les véhicules de transport adapté et qu'elle utilise aussi, depuis 2013, les places disponibles en transport scolaire pour certaines municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 mai 2015, la MRC des Maskoutains a autorisé la prolongation du projet avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018 en ce qui concerne l'utilisation des places disponibles de transport scolaire pour les utilisateurs du transport collectif de la MRC, tel qu'il appert de sa résolution numéro 15-05-139;

CONSIDÉRANT que l'utilisation des places disponibles en transport scolaire apporte des possibilités supplémentaires de déplacements pour les citoyens;

CONSIDÉRANT que les responsabilités de la MRC, notamment l'inscription, la gestion des réservations et des routes ainsi que l'aspect sécurité, par la vérification du plumitif;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, dont l'attribution des places spécifiques à bord des véhicules du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la confirmation de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, à la MRC des Maskoutains que les places sont disponibles sur certaines dessertes scolaires pour la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement visé par la présente sera consulté et devra donner son assentiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire Gagné
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil approuve la desserte de transport collectif régional par l'ajout de l'utilisation des places disponibles dans les véhicules du transport scolaire dans le cadre de l'entente entre la MRC des Maskoutains et la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe, à l'exclusion du territoire desservi par le service de transport urbain.

Adoptée à l'unanimité



Résolution 18-262

Approbation des comptes

Il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par Pierre Thériault

Et résolu que le Conseil approuve la liste de comptes pour la période du 14 avril 2018 au 3 mai 2018 comme suit :

1) Fonds d'administration	4 239 193,40 \$
2) Fonds des dépenses en immobilisations	4 928 221,91 \$
TOTAL :	9 167 415,31 \$

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise par le trésorier de la Ville, ce dernier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-263

Réfection de pavage, trottoirs, bordures (RPTB) et pistes cyclables 2018 – Rejet de soumission

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la réfection de pavage, trottoirs et bordures (RPTB) et de la construction de tronçons de pistes cyclables sur diverses rues en 2018;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue dépasse largement l'estimé budgétaire pour ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Roy
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu que le Conseil rejette la seule soumission reçue dans le cadre du projet de réfection de pavage, trottoirs et bordures (RPTB) et de la construction de tronçons de pistes cyclables sur diverses rues en 2018 et n'octroie aucun contrat.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-264

Desserte en aqueduc et égout sanitaire de la rue Saint-Pierre Ouest – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux de desserte en aqueduc et égout sanitaire de la rue Saint-Pierre Ouest;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 2 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard
Appuyé par Bernard Barré



Et résolu que le Conseil octroie au Groupe AllaireGince infrastructures inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de desserte en aqueduc et égout sanitaire de la rue Saint-Pierre Ouest, pour les travaux décrits au lot 1 du bordereau de soumission.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 5 686 537,49 \$, taxes incluses.

Le présent contrat est conditionnel à l'approbation du règlement numéro 553 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par le Groupe AllaireGince infrastructures inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-265

Mesures de débits parasites d'infiltration et de captage – Services professionnels en ingénierie – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie pour les mesures de débits parasites d'infiltration et de captage dans différents secteurs de la Ville;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 3 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Thériault
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil octroie à la firme Avizo Experts-Conseils inc. le contrat pour les services professionnels en ingénierie, pour les mesures de débits parasites d'infiltration et de captage dans différents secteurs de la Ville.

Le contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres.

Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont estimés à un montant maximal de 139 639,30 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services soumise en date du 27 avril 2018.

Le directeur du Service du génie est autorisé à signer la convention pour services professionnels avec Avizo Experts-Conseils inc. pour donner application au présent contrat.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-266

Traitement des eaux usées de l'avenue Scott – Services professionnels en ingénierie – Rejet des soumissions

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis et surveillance dans le cadre du projet de traitement des eaux usées de l'avenue Scott (lot 2);



CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division approvisionnement en date du 4 mai 2018;

CONSIDÉRANT que les prix soumis dépassent largement l'estimé budgétaire pour ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis et surveillance dans le cadre du projet de traitement des eaux usées de l'avenue Scott (lot 2) et n'octroie aucun contrat.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-267

Développement résidentiel Rapide-Plat, phase 1 – MDDELCC – Engagement de la Ville

CONSIDÉRANT que les décanteurs primaires de l'usine d'épuration émettent des quantités de H₂S supérieures à la norme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a déjà pris l'engagement, en vertu de la résolution numéro 17-576 en date du 20 novembre 2017, de réduire les émissions de H₂S à l'usine d'épuration pour permettre l'obtention du CA liée à l'exploitation de la biométhanisation;

CONSIDÉRANT que pour éviter de nuire au développement du territoire et notamment à la réalisation du projet résidentiel Rapide-Plat, phase 1, il importe également de confirmer l'engagement de la municipalité de réduire les émissions de sulfure d'hydrogène (H₂S), afin de respecter les normes de qualité de l'atmosphère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Roy
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu ce qui suit :

- 1) Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe s'engage formellement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à mettre en place des mesures de mitigation appropriées qui permettront de réduire les émissions de sulfure d'hydrogène (H₂S) provenant des décanteurs primaires de l'usine d'épuration, de manière à respecter la norme de qualité de l'atmosphère lié au sulfure d'hydrogène, à savoir une valeur limite de 6 ug/m³ sur une période de quatre minutes, tel que défini à l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (Q-2, r 4.1);
- 2) Que le Conseil municipal s'engage à mettre en place de façon permanente le procédé retenu au terme de l'analyse et ce, au plus tard le 20 novembre 2018.

La présente résolution remplace la résolution numéro 18-253 adoptée le 23 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-268

Rendez-vous urbains 2018 – Fermeture de rues

Il est proposé par Jeannot Caron
Appuyé par Linda Roy



Et résolu que, dans le cadre de l'événement « Les Rendez-vous urbains 2018 » qui doit se tenir en juin et juillet prochains au centre-ville de Saint-Hyacinthe, le Conseil autorise la fermeture des rues pour les périodes suivantes :

- 1) Du jeudi 21 juin 2018 au samedi 23 juin 2018, devant le Resto-Pub Le Bouffon;
- 2) Du jeudi 28 juin 2018 au vendredi 29 juin 2018, devant le restaurant La Piazzetta;
- 3) Du jeudi 5 juillet 2018 au vendredi 6 juillet 2018, devant le restaurant Pépé Trattoria;
- 4) Du jeudi 12 juillet 2018 au vendredi 13 juillet 2018, devant le restaurant l'Espègle.

Par conséquent, madame Élisabeth Caron, technicienne en loisir, est autorisée à signer l'entente de services à intervenir avec la Société de développement commercial centre-ville Saint-Hyacinthe et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-269

Grand Poutinefest de Saint-Hyacinthe – Fermeture de rues

Il est proposé par Nicole Dion Audette
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu que, dans le cadre du nouvel événement en tournée « Le Grand Poutinefest » qui doit se tenir du vendredi 14 septembre 2018 au dimanche 16 septembre 2018 au parc Casimir-Dessaulles, le Conseil autorise la fermeture des rues avoisinantes pour la tenue de cet événement.

Par conséquent, madame Élisabeth Caron, technicienne en loisir, est autorisée à signer l'entente de services à intervenir avec l'entreprise organisatrice de l'événement à travers la province et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-270

Défi Vélo Lussier – Droit de passage – Autorisation

Il est proposé par David Bousquet
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil autorise le passage de la 9^e édition de l'événement « Le Défi Vélo Lussier » sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe, le samedi 14 juillet 2018.

Le convoi de 240 cyclistes, en provenance de Sorel-Tracy vers Saint-Jean-sur-Richelieu, passera sur le territoire à compter de 9 h 30.

De plus, madame Élisabeth Caron, technicienne en loisir, est autorisée à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-271

Ressources humaines – Opérateur à l'usine de filtration – Embauche

Il est proposé par André Beauregard
Appuyé par Stéphanie Messier



Et résolu que le Conseil procède à l'embauche de monsieur Joubert Joly au poste d'opérateur à l'usine de filtration du Service du génie, le tout conformément aux termes et conditions établis à la convention collective en vigueur avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4636.

L'entrée en fonction de monsieur Joly est fixée au 28 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-272

Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4636 – Lettre d'entente numéro 18 – Approbation

Il est proposé par Stéphanie Messier
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil approuve la lettre d'entente numéro 18 à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4636, relativement à l'horaire de soir en saison hivernale au Service des travaux publics.

Par conséquent, le directeur du Service des travaux publics et le directeur des ressources humaines sont autorisés à signer ladite lettre d'entente numéro 18 à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-273

Ressources humaines – Katia Choisnel – Permanence

Il est proposé par Annie Pelletier
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil confirme la permanence de madame Katia Choisnel au poste de préposée à la Division cour municipale des Services juridiques, permanence effective en date du 11 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-274

Ressources humaines – Adjoint(e) à la Direction générale – Autorisation à combler le poste

Il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par Pierre Thériault

Et résolu que le Conseil décrète ce qui suit :

- 1) Un poste d'adjoint(e) à la Direction générale (grade VII – 35 heures par semaine) est créé, lequel est assujéti à la convention collective intervenue avec le Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.);
- 2) Le poste vacant de secrétaire grade V à la Direction générale est aboli, suite à la démission de sa titulaire.

Par conséquent, le directeur des ressources humaines est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires pour combler le nouveau poste d'adjoint(e) à la Direction générale.



De plus, le directeur général et le directeur des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente numéro 22 à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et le Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.), relativement à l'horaire de travail de l'adjoint(e) à la Direction générale.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-275

Poteaux d'incendie – Inspection – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour l'inspection de poteaux d'incendie répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville, pour les années 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 25 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire Gagné
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil octroie à SIMO Management inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'inspection de 1 617 poteaux d'incendie sur l'ensemble du territoire de la Ville, pour les années 2018, 2019 et 2020;

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 123 881,63 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par SIMO Management inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-276

Poteaux d'incendie – Remplacement – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour le remplacement de poteaux d'incendie dans le secteur Saint-Thomas-d'Aquin;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 1^{er} mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Roy
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil octroie à Bertrand Mathieu ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement de poteaux d'incendie dans le secteur Saint-Thomas-d'Aquin.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 34 492,50 \$, taxes incluses, selon un coût de 5 000 \$, par poteau d'incendie, avant taxes.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Bertrand Mathieu ltée.



Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-277

Station de pompage Pratte – Remplacement de deux vannes – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux de remplacement de deux vannes à boisseau à la station de pompage Pratte;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 2 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire Gagné
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil octroie à Roberts et cie Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement de deux vannes à boisseau à la station de pompage Pratte.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 57 728,95 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Roberts et cie Ltée.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

La Conseillère Linda Roy quitte à ce moment-ci (19 h 52).

Résolution 18-278

Clôtures – Réparation et installation – Rejet de soumission

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux de réparation et d'installation de clôtures dans divers secteurs de la Ville;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 2 mai 2018;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue dépasse largement l'estimé budgétaire pour ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Thériault
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu que le Conseil rejette la seule soumission reçue dans le cadre des travaux de réparation et d'installation de clôtures dans divers secteurs de la Ville et n'octroie aucun contrat.

Adoptée à l'unanimité

La Conseillère Linda Roy revient à ce moment-ci (19 h 53).



Résolution 18-279

Mélange bitumineux – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de mélange bitumineux, pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 4 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion Audette
Appuyé par Linda Roy

Et résolu que le Conseil octroie à Carrière l'Ange-Gardien, division de Bauval inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de mélange bitumineux pour l'année 2018, sans transport.

Il s'agit d'un contrat estimé à un coût total de 1 607 350,50 \$, taxes incluses, accordé selon les prix unitaires suivants, avant taxes :

1) Mélange EB-5 :	73,78 \$ / tonne métrique
2) Mélange EB-10 :	67,21 \$ / tonne métrique
3) Mélange EB-10C :	67,21 \$ / tonne métrique
4) Mélange EB-10S :	63,61 \$ / tonne métrique
5) Mélange EB-14 :	62,34 \$ / tonne métrique
6) Mélange ESG-10 :	65,49 \$ / tonne métrique
7) Mélange ESG-14 :	64,78 \$ / tonne métrique

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Carrière l'Ange-Gardien, division de Bauval inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-280

Creusage pneumatique – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour effectuer les travaux de creusage pneumatique pour les besoins de la Division voirie et entretien des réseaux, pour les années 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 2 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Caron
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil octroie à 9345-2860 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale d'Exca-Vac Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer les travaux de creusage pneumatique pour les besoins de la Division voirie et entretien des réseaux.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 172 462,50 \$, taxes incluses, pour une durée de trois ans, soit pour les années 2018, 2019 et 2020, octroyé selon un taux de 250 \$/l'heure, avant taxes.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par 9345-2860 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale d'Exca-Vac Construction.



Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-281

Réfection de pavés de béton – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux de réfection de pavés en béton pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 30 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Bousquet
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu que le Conseil octroie à Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de pavés en béton pour l'année 2018, en retirant toutefois du bordereau de soumission une quantité de 200 mètres carrés.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 64 386 \$, taxes incluses, selon un coût unitaire de 70 \$/mètre carré, avant taxes.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-282

Parc Les Salines – Pavés perméables – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et l'installation de pavés perméables au parc Les Salines;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 1^{er} mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Roy
Appuyé par Stéphanie Messier

Et résolu que le Conseil octroie à Belamex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de pavés perméables au parc Les Salines.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 44 265,38 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Belamex inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



Résolution 18-283

Matériaux organiques en vrac – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et l'entreposage de matériaux organiques en vrac pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 1^{er} mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Pierre Thériault

Et résolu que le Conseil octroie à Hortivrac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'entreposage de matériaux organiques en vrac pour l'année 2018.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 204 393,94 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Hortivrac inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-284

Avenue de la Promenade – Reconstruction de bordures – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux de reconstruction de bordures de chaque côté de l'avenue de la Promenade;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 26 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil octroie à Pavages Maska inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de reconstruction de bordures de chaque côté de l'avenue de la Promenade.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 65 633,48 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Pavages Maska inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-285

Centre de congrès de Saint-Hyacinthe – Énergir – Caution de la Ville

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe est propriétaire du Centre de congrès de Saint-Hyacinthe, sis au 1325, rue Daniel-Johnson Ouest;



CONSIDÉRANT que cet édifice est alimenté au gaz naturel livré par Énergir;

CONSIDÉRANT que l'opérateur du Centre de congrès, la compagnie 9343-0114 Québec inc., est responsable du paiement des factures de Énergir, en tant que gestionnaire des activités de cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphanie Messier
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que la Ville de Saint-Hyacinthe se porte caution de l'opérateur du Centre de congrès de Saint-Hyacinthe, la compagnie 9343-0114 Québec inc., auprès de Énergir, pour un montant maximum de 64 000 \$, pour garantir le paiement des factures de gaz naturel relatives à l'alimentation de l'édifice sis au 1325, rue Daniel-Johnson Ouest et ce, pour une durée de trois ans à compter des présentes.

Par conséquent, monsieur Michel Tardif, directeur du Service des finances et trésorier, est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-286

Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations

CONSIDÉRANT les demandes de réfection, d'affichage et de construction reçues au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT les avis favorables du Comité consultatif d'urbanisme en date du 24 avril 2018 à l'égard des projets ci-après énumérés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion Audette
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil approuve les projets suivants :

- 1) Le projet de rénovation du balcon arrière du bâtiment principal sis au 1165, rue Girouard Ouest;
- 2) Le projet d'installation de trois enseignes au mur et de travaux de modification de la devanture du commerce sis au 1260, rue des Cascades;
- 3) Le projet d'installation d'une enseigne d'identification au mur pour le commerce sis au 605, avenue de la Concorde Nord;
- 4) Le projet de construction d'un nouveau balcon et d'une nouvelle plate-forme en cour arrière, rattachés au bâtiment principal sis au 15715, rue Hubert;
- 5) Le projet de remplacement des enseignes d'identification au mur et sur socle pour la pharmacie Proxim sise au 2095, rue Saint-Pierre Ouest;
- 6) Le projet de repeindre de la même couleur la tôle de la toiture de l'immeuble sis au 2210, rue Saint-Pierre Ouest;
- 7) Le projet de rénovation du bâtiment principal sis au 2792, rue Saint-Pierre Ouest, soit le remplacement des portes et fenêtres, sur les façades avant et latérales, selon l'option présentée sans persienne;
- 8) Le projet d'abattage d'une épinette située dans la cour arrière de l'immeuble sis au 5345, rue des Seigneurs Est et du remplacement de celle-ci;
- 9) Le projet d'agrandissement en cour arrière du bâtiment principal sis au 6225, boulevard Choquette;



10) Le projet d'ajout de trois fenêtres sur la façade avant du bâtiment principal sis au 6285, boulevard Choquette;

11) Le projet de rénovation de la véranda de la résidence sise au 2345, rue Bobby-Hachey, tel que réalisé et soumis au Service de l'urbanisme le 22 mars 2018.

L'ensemble de ces projets sont sujets aux conditions établies par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-287

Comité consultatif d'urbanisme – Nomination

CONSIDÉRANT le règlement numéro 4 adopté par le Conseil le 4 février 2002 concernant le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice intérimaire du Service de l'urbanisme en date du 22 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion Audette
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu que le Conseil nomme monsieur Marc Girouard, à titre de membre externe, pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de madame Louise Soly, afin de compléter le mandat de cette dernière, à compter du 8 mai 2018 jusqu'au 31 décembre 2020, avec possibilité d'un renouvellement pour deux autres années supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-288

Programme d'adaptation de domicile (PAD) – Livraison – Mandat

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice intérimaire du Service de l'urbanisme en date du 22 avril 2018;

Il est proposé par Annie Pelletier
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil approuve l'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et monsieur André Bisailon, à titre de mandataire pour la livraison du Programme d'adaptation de domicile (PAD), pour le budget de l'année financière 2018-2019 du Gouvernement du Québec.

Par conséquent, la directrice intérimaire du Service de l'urbanisme est autorisée à signer l'entente à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-289

Programme Rénovation Québec 2018-2019 – Participation de la Ville

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a annoncé des investissements pour des interventions d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec dans son discours sur le budget 2018-2019;



CONSIDÉRANT que dans ce budget, un montant de 25 millions \$ a été réservé pour le programme Rénovation Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe souhaite participer audit programme pour un montant de 250 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que la Ville de Saint-Hyacinthe confirme à la Société d'habitation du Québec son intention de participer au programme de Rénovation Québec, pour le budget 2018-2019 du Gouvernement du Québec, moyennant une contribution municipale de 250 000 \$, soit une contribution équivalente au budget réservé par la Société d'habitation du Québec à l'égard de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-290

Adoption du premier projet de règlement numéro 350-87 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à la zone 6023-C-07

Il est proposé par Jeannot Caron
Appuyé par Linda Roy

Et résolu que le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 350-87 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation commerciale 6023-C-07 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation commerciale 6009-C-07;
- d'autoriser dans la zone 6023-C-07, les usages « vente au détail d'antiquités et de marchandises d'occasion (sauf le marché aux puces) (#593), vente au détail d'œuvres d'art (#5497) et salle d'exposition (#7114) du groupe d'usages « Commerce V » (Commerce de détail non structurant).

L'assemblée publique de consultation sur ce projet est fixée au 22 mai 2018, à 18 h 30, en la Salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion 18-15

Règlement numéro 350-87 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à la zone 6023-C-07

Le Conseiller Jeannot Caron donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 350-87 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation commerciale 6023-C-07 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation commerciale 6009-C-07;
- d'autoriser dans la zone 6023-C-07, les usages « vente au détail d'antiquités et de marchandises d'occasion (sauf le marché aux puces) (#593), vente au détail d'œuvres d'art (#5497) et salle d'exposition (#7114) du groupe d'usages « Commerce V » (Commerce de détail non structurant).



Résolution 18-291

Adoption du second projet de règlement numéro 350-86 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions

Il est proposé par Nicole Dion Audette

Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu que le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 350-86 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 6085-H-31 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 6083-H-31;
- d'autoriser dans la nouvelle zone 6083-H-31, les groupes d'usages "Institution II (Non structurant - Équipement pour la Ville), "Institution III" (Structurant – Équipement pour la région) et "Résidence XVI (Plus de 8 logements variés);
- d'augmenter, pour un bâtiment principal situé dans la zone d'utilisation résidentielle 2135-H-14, le nombre maximum d'étages de 2 à 3 ainsi que la hauteur maximale de 11 mètres à 13 mètres.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-292

Adoption du règlement numéro 556 autorisant divers travaux municipaux de réfection de pavages, trottoirs et bordures, d'aménagements cyclables et de marquage de chaussée pour l'année 2018 pour un coût de 4 324 000 \$ et un emprunt de 3 850 000 \$

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Thériault

Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 556 autorisant divers travaux municipaux de réfection de pavages, trottoirs et bordures, d'aménagements cyclables et de marquage de chaussée pour l'année 2018 pour un coût de 4 324 000 \$ et un emprunt de 3 850 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-293

Lot 6 220 700 (parc industriel Olivier-Chalifoux) – Gestion Jozaléme inc. – Vente par la Ville

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des Services juridiques en date du 2 mai 2018;

Il est proposé par Claire Gagné

Appuyé par Donald Côté



Et résolu que le Conseil approuve le projet d'acte de vente soumis par Me Stéphane Brunelle, notaire, en date du 2 mai 2018.

Par cet acte, la Ville vend à Gestion Jozaléme inc. le lot numéro 6 220 700, au cadastre du Québec, d'une superficie de 6 038,8 mètres carrés, sur la rue Ferdinand-Daoust, pour un prix de 114 737,20 \$, avant taxes, soit au taux de 19 \$ le mètre carré.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer l'acte à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Documents déposés

Le Conseil prend acte du dépôt des avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour les établissements suivants :

- L'hôtel Sheraton Saint-Hyacinthe au 1315, rue Daniel-Johnson Ouest;
- Le resto-bar White Rabbit au 2965, rue Picard;
- Billard Le Tux au 3050, boulevard Choquette.

Résolution 18-294

Levée de la séance

Il est proposé par David Bousquet
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que la séance soit levée à 20 h 11.

Adoptée à l'unanimité